

LES LIÉGEOIS
AU SERVICE DES PUISSANCES
ÉTRANGÈRES

par

Etienne HELIN

Professeur à l'Université de Liège

Paru dans les notices historiques constituant l'introduction au catalogue de l'exposition intitulée Fêtes militaires du Pays de Liège, Musée de l'Art wallon, 24 oct. - 29 nov. 1970, 232 p. + 50 ill. h.t., J. Thome, Liège, 1970.

Porter l'uniforme étranger et accepter de se battre pour de l'argent, de nos jours cela passe pour une manière de trahison. Le sentiment national cultivé depuis un siècle et demi nous imprègne au point de rendre incompréhensible une époque où l'attachement au sol natal n'entraînait pas nécessairement d'exclusive et où le mercenaire n'était pas plus mal considéré qu'un autre salarié. Durant les deux siècles qui séparent les Guerres de Religion de celles de la Révolution (1792), s'engager dans une armée c'est se soumettre au code militaire et n'implique aucune allégeance d'ordre religieux, politique ou encore moins idéologique. Il faut s'en pénétrer, à peine de ne plus rien comprendre à la carrière d'un Maurice de Saxe et aux écrits du Prince de Ligne. En faisant un instant abstraction de toute morale nationaliste, on ne s'étonnera plus d'une foule de traits banaux au XVIII^e siècle. Voici par exemple un soldat âgé de 24 ans, qui a déjà servi sous les drapeaux autrichiens, français, prussiens, tandis qu'un officier, pour attester son expérience militaire, fait valoir ses états de service dans les unités irlandaise, liégeoise, impériale. Au lendemain des traités de 1763, Louis XV cède à Marie-Thérèse un régiment complet (Vierset) qu'il avait levé dans le pays de Liège six ans auparavant, en pleine guerre. Les recruteurs qui opèrent à Liège pour l'Espagne s'appellent Chérin ou de Hautregard ; pour la Hollande, Bourgeois ou Romorantin ; pour la France, Marco ou Coloul..

On objectera que la désertion est déjà considérée comme un crime. Il est vrai, mais c'est qu'elle compromettrait les plans de campagne (disparition de plus d'un cinquième des effectifs français au cours des années 1716-1763) et qu'elle ruinait les officiers, obligés de combler les vides à grands frais. Le coût des recrues incitait d'ailleurs les officiers à ménager le sang de leurs hommes mieux que leurs successeurs du siècle suivant. Ces derniers pouvaient compter sur les contingents de conscrits, ce qui exalta les tactiques fondées sur le « sacrifice », rendit les batailles plus meurtrières et finit par imposer les méthodes d'une guerre de plus en plus totale.

Il est vrai aussi que des Princes-Evêques, soucieux de préserver la neutralité, interdisent le départ de leurs sujets. Mais pour quelques édits pris dans ce sens et dont la répétition suffit à montrer l'inobservance, combien trouve-t-on d'autorisations, sous forme de dépêches personnelles, garantissant l'appui discret des magistrats liégeois aux sergents recruteurs ? Bien sûr, la police s'est efforcée de réprimer les rixes, les enlèvements de mineurs et autres violences commises par les racoleurs. Le plus souvent elle leur prête main-forte, par exemple, en leur restituant les déserteurs. Le recrutement de mercenaires est à ce point entré dans les mœurs liégeoises qu'il devient thème d'inspiration pour les artistes ; de surcroît on chercherait en vain une réprobation

du système dans l'opéra *Li Lidjwès ègadji* de Hamal (1757) ou dans *L'enrôlement au cabaret* que peignit le futur révolutionnaire Léonard Defrance.

Les dessous politiques de l'affaire du Royal-Liégeois sont plus révélateurs encore. En organisant la levée d'un régiment au service de Louis XVI, le prince-évêque Hoensbroeck ne se contentait pas de complaire à ses neveux en mal de carrière et de s'assurer des appuis à Versailles ; il y voyait « le seul moyen de rappeler à lui la noblesse liégeoise et de la détourner des troubles qui déchirent ses états ». Dans la partie que jouaient ces princes à la veille de perdre leur trône, la vie et les sentiments des soldats liégeois n'entraient pas en ligne de compte.

AU SERVICE DES BOURBONS

En France

Pour expliquer l'engagement des Liégeois aux ordres de Sa Majesté Très Chrétienne, point n'est besoin d'invoquer une tradition qui remonte au moyen âge ; le roi de France entretenait l'armée la plus nombreuse et celle qui se recrute le plus largement au-delà de ses frontières. Sur les 300 000 hommes enrôlés, en 1748 plus de 68 000 sont étrangers au royaume. Pour s'en tenir à notre pays, M. Albert Duchesne n'a pas dénombré moins de 49 corps dit wallons qui, entre 1569 et 1789, ont rallié les bannières fleurdelisées. A vrai dire, la composition de ces unités est des plus hétéroclites ; le cadre s'exprime en français, l'instruction se fait en thiois en raison du nombre élevé de Flamands, Néerlandais, Bas-Allemands, Luxembourgeois (sans compter les déserteurs de tout poil), auxquels on a affaire. Le même auteur a également repéré une quinzaine d'unités liégeoises, à savoir : Ancre (1615-1617), Mesle (1629-1631) devenue La Bloquerie (1633-1636), Hénin (1634-1640 et 1644-1654), Vernancourt (1634-1639), Vierset (1673-1678), de nouveau Vierset (1757-1763), Horion (1757-1763), Volontaires-Liégeois (1758-1759), Royal-Liégeois (1787-1792), dans l'infanterie ; Carabins (1634- ?), Moullard (1635-1650) commandé par le mestre de camp Jean-Gaspard de Marchin, La Bloquerie (1635-1637), Lechelle (1635-1644), Beauveau (1641-1645), Rougrave-Hussards (1743-1759), dans la cavalerie. Cette chronologie suffit à montrer que le recrutement bat son plein au moment des campagnes militaires qui se déroulent dans les vallées de la Meuse et du bas Rhin : affaire de Clèves-Juliers, dernière phase de la guerre de Trente Ans, guerres de Hollande, de la Succession d'Autriche et de Sept Ans.

Les hussards commandés par Philippe-Bernard-Charles-Théodore de Rougrave furent surtout recrutés à partir de 1743 dans le Luxembourg. Au siège de Maastricht en 1748, le régiment comptait 4 escadrons, soit 551 hussards, commandés par 40 officiers et une soixantaine de bas-officiers. Durant la guerre de Sept Ans, il fut ramené à 4 compagnies de 75 hommes et finalement réformé le 21 décembre 1762.

Les deux régiments de Vierset et de Horion, créés sur le même pied que les régiments allemands, se recrutèrent dans la principauté en 1757-1758 et comptaient 1 300 hommes chacun. A la paix, Vierset passa au service des Habsbourgs et demeura en garnison aux Pays-Bas, ce qui explique qu'à partir de 1769 les Liégeois n'y étaient plus en majorité.

Quant au Royal-Liégeois, il fut lui aussi constitué « sur le pied étranger » à l'instar de Royal-Deux Ponts et de Royal-Bavière. Au grand dépit de Hoensbroeck, qui aurait voulu réserver à ses protégés les trois quarts des brevets d'officiers, il fallut faire place aux Hollandais réfugiés en

France à la suite des revers éprouvés par le parti des patriotes. Dans la troupe, en revanche, les Liégeois étaient en majorité relative : à la revue du 9 décembre 1788, on en comptait 413 (pour 211 Allemands et Alsaciens, 143 Hollandais, 130 Flamands et Autrichiens, 22 Suisses, 12 Savoyards et Italiens, 119 déserteurs, etc.).

Il s'en faut de beaucoup cependant que les Liégeois se soient engagés exclusivement dans les corps dits wallons ou liégeois. Nous en avons trouvé dans la plupart des régiments étrangers et, en particulier, dans les unités irlandaises (Berwick, Dillon, Walsh), allemandes (Salm-Salm, La Marck, Nassau-Saarbrück, Hesse-Darmstadt) ou suisses. En outre, il y en a dans le régiment de Bouillon et dans les corps typiquement français (Royal-Comtois, Orléans-Dragons, Royal-Roussillon, Vivarais-Infanterie). C'est ce qui valut à l'un ou l'autre de nos compatriotes de tenir garnison à Pondichéry ou dans l'Isle de Gorée, au large du Sénégal. Cet éparpillement a jusqu'à présent empêché une évaluation correcte des effectifs.

En Espagne

Là-bas au contraire, tous les Liégeois sont enrôlés dans les seuls régiments de Gardes Wallonnes dont l'histoire a déjà tenté bien des écrivains. Il suffira donc de rappeler que ces unités, levées dans les Pays-Bas méridionaux, furent stationnées en Catalogne puis en Castille. Dès 1639 des *tercios* de Wallons furent expédiés au sud des Pyrénées mais c'est seulement en 1705 que les Gardes Wallonnes proprement dites quittèrent Mons à destination de l'Estramadure. Jusqu'à la guerre de 1740-1748, le recrutement se poursuivait dans les Pays-Bas autrichiens. Il fut prohibé une première fois en août 1742 et, dès lors, les autorités de Vienne et de Bruxelles s'ingénierent à le contrarier. Sans renoncer à attirer Flamands, Hennuyers et Brabançons, les agents de Sa Majesté Catholique installent leurs dépôts à Saint-Trond ou à Visé et tiennent bureau à l'auberge du Château de Bouillon, rue Sur-Meuse à Liège. Au cours des années 1768-1772, le marquis de Torremanzanal réussit à embarquer à Ostende 1 540 hommes. La correspondance échangée par ses officiers (Chérin, Châteauveron, d'Utré, Escafin) montre que l'aire de recrutement s'étend du Tournais au bas Rhin en passant par les principautés de Liège et de Stavelot. Elle est très révélatrice quant aux procédés du racolage et à la désertion qui en était le corollaire immanquable.

Les Gardes Wallonnes eurent à réprimer les émeutes de Barcelone (mai 1773), à participer à la prise d'Oran (1732) et à l'expédition punitive contre Alger (août 1775). Les esclaves liégeois qui supplient qu'on abrège leur captivité en les rachetant, ont peut-être été faits prisonniers au cours de combats contre les corsaires barbaresques. Plus prosaïquement, il doit s'agir d'anciens déserteurs qui ont voulu échapper à la monotonie de la vie dans les casemates des cinq *presides* (Oran, Mers el-Kébir, Melilla, Alhucémas, Peñon de la Gomera et Ceuta) sans cesse assiégés sur la côte d'Afrique.

Si copieux qu'ait été le recrutement, il n'est pas encore possible d'en mesurer le rythme ; les listes de soldats font défaut. Celles des officiers permettent d'identifier maints Liégeois : Coune, Blavier, Favechamps, Lannoy, Liedekerke, Outremont, Pâques, Potesta, Rasquinet, Rougrave, Vierset, Vivario, Warsage, etc.

Au Royaume des Deux-Siciles

En 1734, le roi d'Espagne, Philippe V, céda à Don Carlos qui venait d'être pourvu de Naples et de la Sicile, quatre régiments wallons qui avaient pris part à la campagne d'Italie ; au total, 5 684 militaires de tous grades. De 1765 à 1799, la relève ne se fit plus, ce qui obligea à supprimer ces régiments les uns après les autres. Un de leurs officiers, mis en scène dans *Le Diable amoureux*, est qualifié de « flamand ». Le doute sur les origines des Christobal Méléart ou Pietro de Tilff, que l'on rencontre mêlés aux Dumarteau et aux Delrue sur les listes de gradés, provient de ce que l'on a pas démêlé les descendants de militaires fixés depuis des générations en Catalogne puis à Naples, d'avec les natifs de Wallonie. Le seul qui joua un rôle, d'ailleurs mal élucidé, est Antoine Micheroux : à la tête de troupes napolitaines, il expulsa les Français en 1799 et, en novembre 1804, il défit une escadre de barbaresques. Sa connaissance du français lui valut d'être l'interlocuteur de Murat au cours des pourparlers de paix, en 1801.

AU SERVICE DES HABSBOURG

Dans l'Empire

Les Etats se sont montrés réticents quand il fallait remplir les obligations de la principauté de Liège à l'égard de l'Empire. Les particuliers, au contraire, n'ont guère hésité à joindre les armées impériales où les *Wallonen Regimenten* côtoyaient d'ailleurs Hongrois, Croates et Italiens.

La séculaire menace turque avec les réminiscences de croisade et les prestiges qui auréolent toute expédition vers l'Orient ont d'abord agi comme stimulant. Est-ce par hasard que la seule poésie populaire qui aborde l'actualité internationale fut consacrée au siège et à la délivrance de Vienne en 1683 ? On ignore l'auteur de cette *paskèye* écrite en dialecte liégeois. S'il s'agit d'un militaire (comme les vers 259-268 le donnent à penser), il n'est pas le seul de sa nation à combattre le Turc et ses compatriotes se sont distingués aussi lors de la prise de Bude en 1686 et, en 1717, devant Belgrade. Cette participation à la *reconquista* des pays danubiens est attestée en 1597 déjà mais elle a été éclipsée une première fois, à partir de 1609, par les péripéties sauvages des guerres à l'intérieur de l'Empire. Qu'il suffise ici d'évoquer le condottiere Laurent delle Ramée et les levées massives ordonnées en 1626 par Tilly ! Cependant, en 1739, le comte de Wirmond obtient encore l'aide des Etats pour recruter cinq cents hommes en vue de la guerre contre le Turc ; peu de Liégeois obtinèrent, à en juger d'après les listes de soldats qui furent rassemblés à Cologne.

Au cours des années 1742 et suivantes, ce sont les « Dragons Wallons au service de la Reine de Hongrie » (Marie-Thérèse) qui attirent les jeunes Liégeois. En octobre 1778, le chevalier G.-M. de Donceel recruta à Liège environ 2 000 volontaires qui devaient participer à la guerre de Succession de Bavière par un coup de main contre les possessions prussiennes de Clèves ; ce corps franc, commandé par le major Nesselrode, fut licencié à Prague dès l'année suivante. Autrement longues et éprouvantes furent les prestations imposées aux Liégeois à partir de juillet 1794. Certains s'étaient volontairement engagés dans des régiments autrichiens ; d'autres y furent incorporés lorsque le Prince-Evêque ne fut plus en mesure de solder le régiment national et la maréchaussée qui l'avaient accompagné au-delà du Rhin. Le récit de leurs campagnes sort du

cadre de cette étude. Un document tardif décèle toutefois le caractère populaire du milieu d'où provenaient ces troupes : c'est un rapport adressé au Préfet qui réclamait le relevé des militaires congédiés par l'Autriche au lendemain de la paix de Lunéville (1801). Sur les 56 soldats domiciliés à Liège, 21 travaillent comme perruquiers, 7 comme houilleurs, 5 comme cordonniers, 2 comme journaliers... En gros, que ce soit dans la principauté ou dans les états héréditaires, l'armée impériale se recrutait dans les mêmes couches de la population citadine.

Dans les Pays-Bas

L'enchevêtrement des frontières brabançonnnes et limbourgeoises autant que la proximité des places fortes de Maastricht, Namur et Luxembourg mêlaient bon gré mal gré les Liégeois aux conflits militaires où se trouvaient engagés leurs voisins des Pays-Bas. La neutralité ne s'opposait d'ailleurs pas à ce qu'ils procurent aux belligérants hommes et munitions, ce qui est attesté par plus d'un incident de racolage et bien des contrats de fournitures passés avec des officiers espagnols et autrichiens. De récentes recherches de M. J. Ruwet nous valent en outre les précisions numériques dont on souhaiterait disposer pour chaque armée. En bref, vers 1786-1787, Joseph II disposait de 16 544 hommes aux Pays-Bas ; plus du quart sont étrangers et 662 (soit 4 %) sont originaires de la principauté de Liège. Ils sont donc moins nombreux que les volontaires en provenance des autres terres d'Empire et que les Français.

AU SERVICE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Au xvii^e siècle, les listes d'habitants font état de Liégeois à la solde des Provinces-Unies ; ce sont vraisemblablement des militaires en garnison à Maastricht ou des fournisseurs aux armées qui combattent Louis XIV. Après la prise de Liège (1702), de Tongres (1703) et de Huy (1705) la mainmise des alliés sur la vallée de la Meuse moyenne porte ses fruits. Les Anglo-Bataves recrutent deux régiments. Le premier, mis sur pied en janvier 1703, est commandé par Henri de Caris ; le second, successivement par Trogné, Delsupexhe et Spaen ; ils comptent chacun 13 compagnies et 793 hommes. A titre de comparaison, les Etats-Généraux soldent alors 133 000 fantassins, dont 42 000 sont des étrangers.

Dans le courant du xviii^e siècle, il semble que ce soit de préférence dans la cavalerie qu'aient servi les Liégeois, ou plus exactement les Lossains. Un des leurs, Jean-Frédéric de Blois-Canenbourg, devint colonel et les cavaliers en semestre appréciaient fort la permission de ramener chez eux leur cheval pour les travaux agricoles de la mauvaise saison. Ils s'enrôlaient pour la plupart dans les Dragons Wallons dits de Trips puis de Bylandt.

La brève guerre civile qui déchira la Hollande au « temps des patriotes » suscita la désertion dans les rangs des Grenadiers Wallons (à Oudewater) mais aussi la levée de deux unités éphémères : la Légion de Maillebois (1784-1786) et la Légion Wallonne composée des hussards du colonel-proprétaire baron de Matha (1785-1787). On y trouve les Crassier, Rouvroy, Collart, Renart, Mauger, etc.

Ce qui a davantage défrayé la chronique des années 1780, c'est l'affaire du recrutement pour les colonies hollandaises. L'enquête ordonnée par les échevins de Liège a permis à M. M. Ponthir de reconstituer par le menu les agissements des racoleurs. Ils accostaient de jeunes ouvriers leur proposant de les enrôler dans une garnison de leur choix, de ne faire que trois mois de service par an et de toucher leur solde le reste du temps chez eux afin d'y recruter des camarades. Tout qui avait la naïveté d'accepter était conduit à Gulpen ou à Maastricht ; mis aux fers, battu, le malheureux était littéralement vendu à une compagnie qui se chargeait de son transfert à Batavia ou à Surinam (Guyane hollandaise). Deux Liégeois, qui avaient trempé dans ce trafic, eurent la tête tranchée. Leurs complices ne semblent pas avoir été fort inquiétés.

AU SERVICE DES ROIS DE PRUSSE ET DES AUTRES SOUVERAINS

C'est après coup seulement que les langues se délièrent et que la police liégeoise fut accusée « d'un brigandage plus odieux que celui qui s'exerce sur la côte de Guinée ». La comparaison avec la traite des noirs est d'ailleurs suggérée à propos des racoleurs prussiens qui avaient pire réputation encore que les Hollandais. Comme ils recherchaient surtout les hommes de très grande taille (au-delà de six pieds), ils n'hésitaient pas à débaucher les plus beaux soldats des autres régiments, voire à forcer les maisons pour y enlever des jeunes gens. De là des règlements de compte entre sergents recruteurs et quelques retentissantes exécutions « pour l'exemple ».

Tant que le roi de Prusse fut seigneur de Herstal, il se servit de ce territoire afin de recruter des armuriers pour la manufacture de Spandau. Après 1740, il se borne, semble-t-il, à lever des soldats. Les officiers liégeois qui firent carrière dans les régiments prussiens ne doivent pas avoir été nombreux et il en était de même d'ailleurs dans les pays rhénans, peu attirés par les grandeurs et les servitudes d'une armée modèle. La plupart des noms aux consonances françaises, si fréquents dans l'ancien corps d'officiers prussiens, sont ceux de réfugiés calvinistes accueillis par l'Électeur de Brandebourg au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes.

Plus fragmentaires encore, les renseignements sur les Liégeois qui ont porté les armes sous d'autres drapeaux.

Un régiment « wallon » levé par Jacques II se serait fait massacrer à la bataille de Boyne en Irlande (1690). De 1703 à 1715, Blaise-Henry de Cort, baron de Walef, aurait commandé un régiment à la solde de la reine d'Angleterre. En 1781, le dépôt installé dans la principauté par le colonel Erskine ne concerne pas les Liégeois mais sert au transit vers Ostende, de Suisses sans doute recrutés pour combattre les Insurgents d'Amérique.

On n'en sait guère plus sur un régiment de Dragons Wallons créé en 1670, pour l'électeur de Cologne et passé depuis 1705 au service des électeurs de Hanovre.

Quelques isolés sont découverts dans l'une ou l'autre armée allemande : celle du prince d'Anhalt-Zerbst, de l'électeur de Bavière, de l'électeur de Mayence. Il y en a même à la solde du roi de Danemark et de la République de Venise. Il s'agit alors du hasard de destinées individuelles et non plus de courants qui dénotent une certaine régularité dans le recrutement.

SIGNIFICATION DU SERVICE À L'ÉTRANGER

Pendant plus de deux siècles, des milliers de Liégeois n'ont cessé de pratiquer le métier des armes à la solde de monarques faibles ou redoutables, pacifiques ou belliqueux. Aucun n'a conquis la gloire. Il reste certes bien des archives à explorer ; mais le contraste n'en est pas moins flagrant avec la courte période révolutionnaire et napoléonienne, qui vit tant de nos compatriotes accéder par leur propre valeur aux plus hauts grades, tant dans les armées françaises qu'autrichiennes.

C'est donc comme mouvement collectif et presque anonyme, que l'émigration militaire liégeoise s'impose à l'attention. Il importerait d'abord d'en chiffrer l'ampleur. Hélas ! les évaluations tentées jusqu'à présent sont mal fondées. Pour la plupart, elles reposent sur les dires d'officiers en mal d'avancement qui, dans leur hâte de se faire confier un commandement, surestiment les ressources en hommes de la principauté de Liège. A en croire un mémoire du comte de La Tour, colonel du Royal-Liégeois (février 1788), les régiments français recruteraient 750 hommes par an, les espagnols 600, les autrichiens et prussiens 300, les hollandais 100. Le ministre de la Guerre, de Ségur, arrivait à un total de 4 000 à 5 000 hommes par an (juin 1787) ; le prince-évêque Hoensbroeck, allait jusqu'à 6 000 à 8 000 hommes (avril 1786) ; Jean-Remi de Chestret, un ancien officier, suggérait aux Etats de Brabant de lever 12 000 à 15 000 hommes de la principauté (janvier 1790) ; il prétendit ensuite à Metternich qu'il en sortait plus de 6 000 recrues par an (octobre 1792). Compte tenu de ce que les enrôlements s'opéraient surtout dans les villes, qu'ils se faisaient pour une durée souvent supérieure à trois ans et que tous les vétérans, loin de là, ne retournaient pas au pays, il n'aurait fallu à ce rythme qu'une dizaine d'années pour expatrier tous les citoyens adultes ! Même le total modeste (1 750 hommes) auquel aboutit La Tour paraît excessif puisqu'il ne tient pas compte du fait que beaucoup de recrues engagées à Liège étaient des déserteurs en rupture de ban avec un régiment étranger. Le nombre d'enrôlements est donc supérieur à celui des soldats et ceux-ci ne sont pas tous Liégeois. A la même époque (1787), les cantons suisses avec une population quatre fois supérieure à celle de la principauté, avaient plus de 39 000 hommes sous les drapeaux des monarques européens ; en 1748 ils en avaient eu le double ! Sans avoir fait du service militaire une industrie nationale, les Liégeois ont dû le considérer comme un de leurs principaux débouchés. A la même époque, c'était également le cas non seulement de pays pauvres comme l'Ecosse, le Hanovre, le canton de Lucerne, mais aussi de régions mieux pourvues en ressources naturelles : le Wurtemberg, les cantons de Soleure et de Zurich. Il y a déjà là matière à réflexion pour l'historien économiste. Plus énigmatique nous paraît l'incidence sociale du mercenariat. De retour dans leur foyer, quel pouvait être le gagne-pain de vétérans qui avaient séjourné tant d'années dans de lointaines garnisons ? Et ces officiers, qui parfois s'endettaient au moment de s'équiper, retirent-ils de leurs pérégrinations autre chose qu'une pension, un prestige ou une expérience qui font d'eux des notables, voire d'éventuels candidats aux honneurs municipaux ? Le mérite militaire a-t-il facilité l'accès à la noblesse ?

Autant de questions toujours en suspens. Puissent-elles trouver une réponse grâce à la confrontation des documents réunis dans cette exposition.

Orientation bibliographique

Si la documentation relative aux troupes liégeoises est déjà dispersée, que dire de celle qui concerne les Liégeois ayant servi dans les armées étrangères ? De trop rares recherches ont été entreprises à leur sujet dans les Archives générales du Royaume à Bruxelles, dans celles du Service historique de l'Armée à Vincennes et au *Kriegsarchiv* de Vienne. Pour ces dernières, on dispose cependant de guides sûrs grâce respectivement à A. DUCHESNE, *Les archives de la Guerre et de la Marine à Paris* [...], 541 pages, Bruxelles, 1962 et J. RUWET, *Les archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*, xi-963 pages in-4°, Bruxelles, 1956. En revanche, les collections qui reposent à La Haye, à Mersebourg et à Londres sont pratiquement inexplorées. A vrai dire, il n'est pas de fonds d'archives qui ne soit susceptible de receler quelque pièce intéressant l'aspect militaire de l'émigration liégeoise : négociations diplomatiques ou correspondances privées, récits de conquêtes guerrières ou testament enfoui dans les protocoles de notaires, contrôles des effectifs de tout un régiment ou états de service d'un vétéran candidat à la pension. L'ouvrage presque centenaire du baron H.-L. GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche*, 420 pages, Bruxelles, 1877, est avantageusement complété par J. RUWET, *Soldats des régiments nationaux au XVIII^e siècle* [...], 312 pages, Bruxelles, 1962.

Pour les autres pays, on dispose parfois de recherches fouillées mais qui s'en tiennent à une seule unité. Pour la France, il faut citer L. LECONTE, *Le régiment Royal-Liégeois au service du roi de France, 1787-1792*, 348 pages in-8°, Moulins, 1944 ; IDEM, *Notes sur les régiments liégeois de Vierset et de Horion* [...], dans *Carnets de la Fourragère*, série 3, n° 2, pp. 109-176, Bruxelles, 1931 ; IDEM, *Deux mots au sujet des hussards liégeois* [...], *ibid.*, 13^e série, n° 3, pp. 141-150, Bruxelles, 1959 ; A. DUCHESNE, *Les corps de troupe wallons et liégeois au service du roi de France*, *ibid.*, 16^e série, pp. 12-23, Bruxelles, 1965. Pour les armées des Bourbons de Madrid et de Naples : H. GUILLAUME, *Histoire des gardes wallonnes au service de l'Espagne*, VIII-440 pages, Bruxelles, 1858 ; IDEM, *Quatre régiments wallons au service du roi des Deux-Siciles*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XXVIII, pp. 561-506, Bruxelles, 1869 ; E. HELIN, *Gardes wallonnes au service de l'Espagne et esclaves liégeois en Alger*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXXI, pp. 225-262, Liège, 1957. L'activité des recruteurs prussiens n'a guère été étudiée qu'à Herstal, par D. D. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le pays de Liège au XVIII^e siècle* [...], dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 75-116, Liège, 1905. Celle des Hollandais l'a été par M. PONTIR, *Recruteurs à Liège en 1781*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, t. V, pp. 241-248, 299, Liège, 1958.

En somme, un tableau très fragmentaire et qui contraste avec celui des années 1792-1815. La France et l'Autriche se trouvèrent alors aux prises, ce qui donna l'occasion aux Liégeois engagés dans les deux camps de s'illustrer, qu'ils soient troupiers ou généraux. De surcroît, ces guerres nous valent les irremplaçables témoignages que sont les *Lettres de grognards* et les *Souvenirs d'un émigré liégeois* rédigés par J.-P. BOVY. Sauf découverte miraculeuse, l'histoire des troupes liégeoises au temps de la « douceur de vivre » restera dépourvue des récits que suscite le feu de l'action ou l'épreuve endurée ; elle ignorera donc le sentiment. Le ressentiment aussi, puisque notre pays n'a connu ni les passions antimilitaristes suscitées en France par les revers de la guerre de Sept Ans, ni la pesante bureaucratie que lui imposait l'hégémonie sur le continent. Courants d'opinion et organisation du recrutement ignorent les frontières ; on en trouvera l'exposé dans E.-G. LÉONARD, *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, VIII-362 pages, Paris, 1958 et dans A. CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, 1082 pages, Paris, 1964. Ces deux auteurs ne traitent que de la France, alors au faite de sa puissance militaire ; ailleurs subsistent des situations plus archaïques. C'est pourquoi on gagnera à étoffer les comparaisons en s'inspirant de J. W. WUN, *Het Staatsche Leger*, t. VIII, pp. 1702-1715, 3 vol. in-8°, La Haye, 1956-1964 (utile pour s'expliquer la tactique et le déroulement des opérations), de Fritz REDLICH, *The German military enterpriser* [...], xvi-532 et VIII-322 pages, Wiesbaden, 1964-1965 et de C. G. CRUICKSHANK, *Elisabeth's Army*, XII-316 pages. Oxford, 1966. A sa lecture, on se prend à rêver d'une histoire des armées de notre pays, qui serait d'aussi bon aloi.